



Ordre régional
des infirmières et infirmiers
de Québec

AVIS D'ÉLECTION 2019 DES DÉLÉGUÉS DE L'ORIIQ

Au cours de l'Assemblée générale annuelle régionale (AGAR) du 23 mai 2019, les membres procéderont à l'élection de 113 délégués de l'ORIIQ.

Présidente d'élection : Mme Johanne Roy
a/s de l'ORIIQ
915, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 102
Québec (Québec) G1S 1T8
Téléphone : 418 527-2507
Courriel : president.election.oriq@oricom.ca

Ces délégués participeront à la prochaine Assemblée générale annuelle de l'OIIQ, qui sera tenue:

DATE : 25 novembre 2019
HEURE : 8 h 30
LIEU : Au Palais des Congrès de Montréal

Toute personne ayant la qualité de membre de l'ORIIQ, le 16 mai 2019 a le droit de se porter candidate.

Elle doit, à cette fin, transmettre une déclaration de candidature à la présidente d'élection, qui doit l'avoir reçue **au plus tard le 16 mai 2019 à 17 heures**.

Une déclaration de candidature comporte, outre la signature du candidat, son nom en lettres détachées, son numéro de permis ainsi qu'une mention de la date.

Les candidats présents à l'assemblée du 23 mai 2019 ont préséance dans le choix des délégués.

Pour plus d'information, il vous suffit de cliquer sur les documents ci-dessous :

- [Règlement général;](#)
- [Formulaire de déclaration de candidature comme délégué;](#)
- [Formulaire de procuration.](#)

Vous pouvez également les consulter sur le site de l'OIIQ, à la page de l'ORIIQ sous les onglets [Assemblée générale](#) et [Règlement - Avis légaux](#).

Une version sur support papier peut être communiquée sur demande.

Le 12 mars 2019

Véronique Blais – Secrétaire du Conseil
Ordre régional des infirmières et infirmiers de Québec
915, boulevard René-Lévesque, bureau 102
Québec (Québec) G1S 1T8
Téléphone : 418 527-2507

Courriel : oriq03@oricom.ca

Règlement général- Article 26 - Formulaire 26